



François DROUIN
Président Directeur Général OSEO

Le Fonds de Garantie

“Renforcement de la Trésorerie des PME”

www.oseo.fr (Home page : Plan de soutien aux PME • Tél : 0810 00 12 10)

> Quelles entreprises, quels projets ?

Ce fonds a pour vocation de garantir les opérations de renforcement de la structure financière des PME, notamment par consolidation à moyen terme des concours bancaires à court terme. Dans ce cas, les crédits de consolidation ne doivent pas se traduire par une réduction des concours bancaires globaux.

Cette garantie s’adresse à des entreprises rencontrant - ou susceptibles de rencontrer - des difficultés dont l’origine n’est pas structurelle.

> Les concours concernés ?

Prêts à moyen terme (durée 2 à 7 ans), y compris les prêts personnels aux dirigeants pour réaliser des apports en fonds propres et les cessions-bails (jusqu’à 15 ans).



Agnès BRICARD
Présidente du Club Secteur Public du Conseil Supérieur de l’Ordre

OSEO “Capital PME”

www.capitalpme@oseo.fr

(Home page : Votre projet “Capital PME” • Tél : 0810 00 12 10)

> Le site d’OSEO & des experts-comptables, pour faciliter la mise en relation entre les investisseurs & les PME pour renforcer les fonds propres des sociétés.

La campagne ISF 2008 a démontré que beaucoup d’entreprises n’ont plus de réticence à ouvrir leur capital à des particuliers investisseurs. Dans le même temps, les particuliers assujettis à l’ISF souhaitent, en grand nombre, opter pour le paiement de leur ISF en augmentation du capital de PME.

Le plus difficile consiste à organiser cette rencontre car, PME et investisseurs n’ont que très peu l’occasion de se rencontrer : c’est l’objet même du site, ouvert en avril 2008 par OSEO, en partenariat avec les experts-comptables.

Une fois la rencontre effectuée, il convient **d’organiser l’opération** si les parties sont d’accord (**une nouvelle mission pour les experts-comptables d’accompagnement des PME avec un dossier proposé sur le site d’OSEO, à l’initiative du Club Secteur Public présidé par Agnès BRICARD**), mais il faut aussi accompagner les investisseurs : C’est le rôle des Conseils en Investissements CIF, mission non incompatible avec le rôle d’expert-comptable. La CCIF présidée par Gilles de COURCEL, inscrite à l’AMF, organise au Palais Brogniart le 5 novembre 2008, une conférence sur le thème “Investisseurs et Entrepreneurs Loi TEPA – Quelle Place pour l’investissement direct”.

2008 a été prometteuse mais enfermée dans de trop brefs délais (15 avril-15 juin) pour être totalement significative (statistique nationale : 900 millions sur 3 milliards d’ISF sont entrés dans le capital des PME).

2009 sera l’année “vérité” à cet égard avec une vraie chance de soutien de la croissance des PME françaises.

Contribution des experts-comptables en partenariat avec OSEO : un soutien renforcé au financement des PME

Sans que le crédit soit "facile", le contexte français a permis, jusqu'à présent, à la plupart des PME de notre pays, de trouver auprès du système bancaire, des capitaux risqueurs et "business angels", les financements dont elles ont besoin.

L'offre de financement s'est encore enrichie et diversifiée en 2008, avec notamment les dispositions de la Loi TEPA, qui prévoient une modalité alternative au paiement de l'ISF : l'investissement dans le capital des PME. Il est désormais possible de **déduire jusqu'à 75 % des sommes versées du montant de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF), dans la limite de 50 000 euros.** Cette réduction n'est possible que lors d'une souscription en capital dans une PME. Cette mesure a pour objectif premier, la récupération de capitaux pour les entreprises. 40 % des dirigeants de PME reconnaissent un manque de fonds propres qui constitue un frein à l'investissement et au développement. De même 25 % de ces dirigeants se disent favorables à l'ouverture en capital de leur société.

revenus peut avoir intérêt à utiliser la réduction d'IR plutôt que la réduction d'ISF, dès lors que son ISF est peu important.

Brutalement, en quelques semaines de crise financière née du "virus" des subprimes, la situation des entreprises s'est dégradée et on craint des répercussions sur leurs financements à court terme.

Avec une grande réactivité, les Pouvoirs Publics ont décidé, début octobre, d'un plan de soutien aux PME. A la demande du Gouvernement, **OSEO** se mobilise aux côtés des Banques, pour que les PME trouvent les moyens de se financer et de se développer.

1 - Un nouveau fonds de garantie des prêts bancaires a été créé par **OSEO**, à cet effet : **le fonds de "Renforcement de la Trésorerie des PME"**. Il est destiné à permettre la consolidation à moyen terme des concours bancaires à court terme.

Dans ce nouveau contexte, où les fondamentaux "sains" d'hier ne se sont, cependant, pas perdus du jour au lendemain, **le rôle des experts-comptables - aux côtés d'OSEO et des Banques - est essentiel pour rassurer, expliquer et aider au montage des projets.**

Il s'agit de retrouver, au plus tôt, la confiance et une dynamique de croissance.

2 - A cet égard, la Loi TEPA en faveur de l'**augmentation du capital des PME (investissement direct)** semble particulièrement **adaptée à la situation** et une mobilisation des acteurs, autour de cette mesure, doit permettre de réunir, auprès de plusieurs dizaines de milliers de souscripteurs, des millions d'euros, sous forme de capitaux "patients" (blocage des sommes pendant 5 ans) et d'en faire ainsi bénéficier l'économie française, **au moment où elle en a le plus besoin.**



Le particulier "contribuable" peut également choisir de bénéficier à la place des déductions ISF, **d'une déduction IR (25 %) des sommes versées dans la limite annuelle de 20 000 € pour les contribuables célibataires et de 40 000 € pour les contribuables mariés.** Le contribuable à forts